

## Contribution GRDF relative à l'architecture du label associé à la RE 2020

### Architecture du label

Le projet de label associé à la RE 2020 soumis à la consultation et présenté comme « préfigurant les bâtiments d'après-demain » a pour ambition d'être adopté par les collectivités locales, les bailleurs et les maîtres d'ouvrage publics et privés. Il présente la particularité de voir le jour quasiment concomitamment avec l'entrée en vigueur de la RE 2020 qui est une réglementation déjà très ambitieuse pour la maîtrise d'ouvrage et qui intègre des exigences fortes sur de nouveaux indicateurs d'émissions de gaz à effet de serre dont on ne peut évaluer à ce stade les impacts sur les coûts de construction.

Notre premier message est donc relatif au planning d'élaboration et d'entrée en vigueur de ce nouveau label. Au vu du probable impact majeur de la RE 2020 sur les pratiques constructives pour la maîtrise d'ouvrage, une phase de retour d'expérience sur la mise en œuvre de la RE 2020 mériterait d'être intégrée afin de permettre à tous les acteurs, y compris les collectivités territoriales, d'avoir une idée plus précise des conséquences d'exigences renforcées sur le coût de construction.

L'architecture du label proposée, basée sur des points acquis au-delà d'un prérequis, nous semble pertinente. Sans anticiper les prochaines étapes de consultation, une réflexion sur la cohérence du degré d'effort à fournir pour obtenir des points selon les thématiques sera à mener et est cruciale pour la réussite du label. Des points obtenus trop difficilement sur une thématique rendrait cette dernière délaissée. De même, des points obtenus sur une thématique conduisant à dégrader fortement les performances sur une autre serait contraire à la logique d'analyse multicritère.

L'existence même du label ne se justifie que si la performance des bâtiments y est valorisée sur des dimensions complémentaires à celles de la RE 2020. Les bâtiments RE 2020 seront déjà très performants sur les indicateurs de consommation énergétique et d'émissions de gaz à effet de serre, que ce soit en exploitation ou à la construction. Il est important que le label élargisse l'analyse en cycle de vie - réduite au seul indicateur carbone dans la RE 2020 - et valorise les efforts qui seront faits sur d'autres dimensions ayant un impact environnemental. Ceci afin d'éviter les potentiels transferts de pollution et d'externalités négatives qu'une analyse monocritère ne permet pas de détecter. Ces indicateurs complémentaires devront être opérationnels dès l'entrée en vigueur du label afin que ce dernier ne se limite pas à un simple renforcement des exigences de la RE 2020. En particulier, au vu des controverses toujours en cours sur les facteurs d'émissions de l'électricité, le sujet n'est pas suffisamment rôdé et robuste pour que le renforcement de l'exigence carbone énergie soit le siège central et unique de l'assise du label (les présentations du label ne mentionnent par exemple que les seuls indicateurs liés au carbone parmi ceux à renforcer).

En pratique, le label doit donc être multicritère dès son entrée en vigueur, avec un poids important donné aux thématiques qui peuvent être impactées négativement par les choix constructifs retenus pour la RE 2020 (par exemple : les indicateurs environnementaux autres que le carbone calculés par la méthode mais non exigentiels, les phénomènes d'ilots de chaleur urbains, le confort acoustique, la pointe électrique saisonnière, etc. – voir nos propositions dans les questionnaires).

La valorisation des pratiques innovantes n'apparaît pas stricto sensu dans l'architecture du label. Elle est toutefois mentionnée dans les documents de consultation et elle doit être encouragée et son intégration dans le label simple, régulière et rapide, tout en apportant les preuves de ses performances. A titre d'illustration, comme mentionné dans les questionnaires, nous soutenons une initiative innovante permettant de faire le lien entre construction de logements et production de biométhane à proximité, énergie renouvelable produite de façon synchrone avec les besoins de chaleur, stockable, permettant d'envisager des performances environnementales des bâtiments très ambitieuses, tout en contribuant au soutien de la filière agricole locale, et présentant des bénéfices multiples (moins recours aux engrais chimiques, traitement des déchets, etc.) dans une logique vertueuse d'économie circulaire au périmètre régional.

En pratique, cette initiative doit pouvoir être mise en place dès l'entrée en vigueur du label au titre des nombreux bénéfices qu'elle engendre, permettant ainsi une appropriation par la filière construction et les régions, contribuant ainsi à une décarbonation graduelle des bâtiments.

### **GT Thématiques**

GRDF a répondu aux questionnaires des GT1 et GT3.

Par ailleurs, nous souhaitons compléter la liste des thématiques abordées :

- en intégrant la notion d'économie circulaire sur la phase exploitation du bâtiment, et en particulier sur l'énergie. Le GT 6 est circonscrit à la phase construction. Or, comme mentionné précédemment, il est possible de mettre en place des systèmes d'approvisionnement énergétiques dans une logique d'économie circulaire à l'échelle du territoire (valorisation de déchets, ressources locales, emploi local, etc.), que le label pourrait valoriser.
- en intégrant la valorisation de solutions qui contribuent à réduire ou ne pas aggraver le phénomène d'ilots de chaleur urbains.